

Circulaire d'information

INFCIRC/933

1^{er} avril 2020

Distribution générale

Français

Original : anglais

Communication en date du 4 mars 2020 reçue de la mission permanente de la République islamique d'Iran auprès de l'Agence

1. Le Secrétariat a reçu de la mission permanente de la République islamique d'Iran auprès de l'Agence une communication datée du 4 mars 2020 contenant une note explicative concernant le rapport du Directeur général intitulé « Accord de garanties TNP avec la République islamique d'Iran » (GOV/2020/15), publié le mardi 3 mars 2020.
2. Cette communication et, conformément à la demande de la mission permanente, le texte de la note explicative sont reproduits ci-après pour information.

MISSION PERMANENTE
DE LA RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN
AUPRÈS DES NATIONS UNIES ET
DES AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

N° 379337

La mission permanente de la République islamique d'Iran auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Vienne présente ses compliments au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique et, suite au rapport du Directeur général de l'AIEA intitulé « Accord de garanties TNP avec la République islamique d'Iran » (GOV/2020/15), publié le mardi 3 mars 2020, a l'honneur d'adresser ci-joint une note explicative contenant quelques observations préliminaires à cet égard.

La mission permanente de la République islamique d'Iran prie le Secrétariat de faire distribuer la note explicative ci-jointe aux États Membres, et de la publier comme circulaire d'information (INFCIRC).

La mission permanente de la République islamique d'Iran auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Vienne saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat de l'Agence les assurances de sa très haute considération.

[Sceau]

Vienne, 4 mars 2020

Secrétariat des organes directeurs
AIEA

Note explicative

Rapport du Directeur général intitulé « Accord de garanties TNP avec la République islamique d'Iran » (GOV/2020/15)

Suite au rapport du Directeur général de l'AIEA intitulé « Accord de garanties TNP avec la République islamique d'Iran » (GOV/2020/15), publié le mardi 3 mars 2020, la mission permanente de la République islamique d'Iran auprès des organisations internationales à Vienne souhaite communiquer quelques observations préliminaires, comme suit :

- D'après l'article 4 c) du Protocole additionnel, toute demande d'accès soumise par l'Agence « indique les raisons de la demande d'accès ». Or, dans sa demande d'éclaircissement et d'accès à deux emplacements, l'Agence n'a présenté aucune argumentation juridique crédible et fiable. Les exemplaires des documents soumis par l'Agence à l'Iran comme justification de ses demandes n'étaient ni authentiques ni liés à une source librement accessible, mais plutôt réputés par le régime israélien avoir été acquis grâce à une « opération secrète ».
- La République islamique d'Iran estime que transmettre simplement quelques documents basés sur des informations fabriquées par des services de renseignement n'est pas compatible avec le Statut de l'Agence, l'accord de garanties généralisées et le protocole additionnel. Par conséquent, cela n'autorise pas l'Agence à présenter de telles demandes, ni n'oblige l'Iran à prendre ces demandes en considération.
- La position de principe de la République islamique d'Iran à cet égard a été exprimée en différentes occasions, y compris les diverses réunions entre les représentants de l'Agence et de l'Iran, dont, mais la liste n'est pas exhaustive, les suivantes : entre le Directeur général par intérim Feruta et le Vice-Président Salehi et le Ministre des affaires étrangères Zarif en septembre 2019 à Téhéran ; entre le DGA Aparo et des représentants iraniens en juillet, août, octobre et novembre 2019 à Téhéran ; entre le Vice-Ministre des affaires étrangères Araqchi et le Directeur général Grossi en décembre 2019 ; entre le Vice-Président Salehi et le Directeur général Grossi en février 2020 ; ainsi que diverses autres réunions entre le représentant permanent de l'Iran et le Directeur général par intérim Feruta, le DGA Aparo et le Directeur général Grossi en 2019 et 2020.
- La République islamique d'Iran ne souhaite pas créer un précédent fâcheux en légitimant de telles prétendues informations et estime même que cela serait contreproductif pour la crédibilité de l'Agence et préjudiciable pour ses relations avec les États Membres. Par conséquent, la République islamique d'Iran attend de l'Agence qu'elle ne prenne pas n'importe quelle information pour argent comptant et convient avec le Directeur général que l'indépendance de l'Agence pour ce qui est de la mise en œuvre des activités de vérification est d'une importance primordiale pour sa crédibilité.
- Il est à noter que l'AIEA a exercé le droit d'accès complémentaire en Iran à tous les emplacements qu'elle devait inspecter, souvent à court délai de préavis, et envoie des inspecteurs sur les sites et les emplacements lorsqu'il le faut. D'après les dernières statistiques de 2018, **sur 1 124 inspections** menées dans des États ayant un AGG et un PA en vigueur sans conclusion élargie, **989 (environ 88 %)** l'ont été en Iran seulement. Par ailleurs, **sur 60 cas d'exercice du droit d'accès complémentaire** dans les États du même groupe en 2018, **44 (environ 73 %)** concernaient l'Iran, et le droit d'accès complémentaire a aussi été exercé 27 fois en Iran pendant les dix premiers mois de 2019. Il est évident que, de 2009 à 2018, la part de l'Iran dans les inspections menées dans des États ayant un AGG et un PA en vigueur sans conclusion élargie est passée de 38,9 % à 87,9 %. Au total, **l'Iran reçoit 22 % de toutes les inspections** menées par l'Agence dans le monde. De même, **6 inspecteurs sont présents en**

Iran chaque jour. Par conséquent, le principal n'est pas simplement d'accorder un ou deux accès complémentaires, mais bien plutôt que les demandes en ce sens s'appuient sur une argumentation et des principes clairs conformément aux documents pertinents de l'Agence, ce qui n'était pas le cas des deux dernières demandes d'accès complémentaire.

- La République islamique d'Iran réaffirme sa détermination de continuer à dialoguer et coopérer avec l'Agence en stricte conformité avec ses engagements. De ce fait, l'Iran a annoncé à l'Agence qu'il était prêt à entamer avec elle un dialogue politique visant à renforcer la compréhension commune à cet égard. En conséquence, il a accepté la visite du DGA Aparo en vue d'autres discussions, mais l'Agence a préféré publier un rapport écrit.
- À ce stade, l'Agence et les États Membres ont pour responsabilité de faire preuve de sagesse en traitant ces questions avec diligence pour éviter de fausser le tableau d'ensemble de la coopération entre l'Iran et l'AIEA.